



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

MARS

LE 06 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 06 mars 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvere, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:
Madame Chantale Beaudoin Monsieur Claude Beaudoin
Madame Lise Ouellette

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Sont absentes les conseillères suivantes:
Madame Johanne Morissette Madame Caroline Breault
Madame Johanne Bergeron

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 06 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 06 février 2017 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

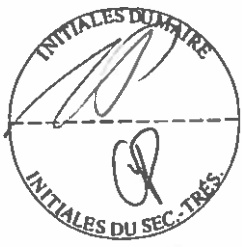
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 08 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 08 février 2017 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

2017-03-041

2017-03-042

2017-03-043



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-03-044

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 01 MARS 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 01 mars 2017 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Les conférences de patrimoine Bécancour organisent une présentation avec madame Monique Manseau, mercredi le 15 mars 2017 à 19 h 30 à la Salle Nicolas-Perrot, 2980, av. Nicolas-Perrot, secteur Bécancour, Bécancour

BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la rencontre:

- Aucune réunion avec le Réseau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette mentionne que la prochaine rencontre aura lieu en avril 2017.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Démission de madame Lise Ouellette comme présidente.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 08 mars 2017 à la MRC.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - FÉVRIER 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne au Conseil municipal qu'il n'y a aucune liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour février 2017.

CORRESPONDANCE – FÉVRIER 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim présente la correspondance du mois de février 2017 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

COMPTES DE FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de février 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 62 143.21 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de février 2017, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2017-03-046

RIGIDBNY – ÉTATS FINANCIER 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu les états financiers 2016 de la Régie Intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) préparés par la firme comptable Deloitte, S.E.N.C.R.L. /s.r.l;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'adopter les états financiers 2016 de la Régie Intermunicipale de Gestion Intégrée des Déchets Bécancour Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE

2017-03-047

BIBLIOTHÈQUE – NOMINATION COORDONNATRICE

CONSIDÉRANT le besoin de nommer une coordonnatrice suite au départ de madame Lyne Bertrand;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. De nommer madame Caroline Poirier, coordonnatrice de la Bibliothèque de Saint-Sylvère.

ADOPTÉE

2017-03-048

PROCLAMATION AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
2. Que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2017-03-049

AIDE FINANCIÈRE – GRAND CHEMIN DE SAINT-CÉLESTIN

CONSIDÉRANT que l'École de danse Sylvio Valois & Johanne Bastien en collaboration avec le Grand chemin de Saint-Célestin organise un party Zumba Gold au gymnase du centre communautaire de l'OTJ de Saint-Célestin, le 08 avril prochain de 13 h 30 à 15 h;

CONSIDÉRANT qu'il demande un appui financier afin d'aider les adolescents à se bâtir une vie adéquate, sans drogue et jeu pathologique, ni alcool;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 100 \$ en guise d'aide financière au Grand Chemin de Saint-Célestin et ce pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE

2017-03-050

MOIS DE L'ARBRE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère participe au Mois de l'arbre.
2. De consulter madame Nadia Deshaies pour la prise en charge du dossier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2017-03-051

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

AIR CLIMATISÉ DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL -
CHANGEMENT DE L'UNITÉ DE TOIT

CONSIDÉRANT le besoin de remplacement du changement de l'unité de toit de l'édifice administratif;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent au démantèlement et disposition de l'unité de toit existante et, en option, au démantèlement des volets d'isollements et au déplacement de certains thermostats;

CONSIDÉRANT la soumission #SOU-5143-rev2 d'Aubin Pélissier datée du 14 février 2017 au montant de 16 535 \$, taxes non incluses, incluant toutes les options;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 16 535 \$ représentant le changement de l'unité de toit de l'édifice administratif (air climatisé), le démantèlement des volets d'isollements et le déplacement de certains thermostats.

ADOPTÉE

2017-03-052

MANDAT VILLE DE BÉCANCOUR – VISITE DE PRÉVENTION
2017

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques exige que des visites de prévention soient réalisées sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere en 5 ans;

CONSIDÉRANT que pour 2017 le secteur visé est le 10^e Rang, Route du 10^e Rang et la rue Principale représentant environ 78 visites catégories risques faibles et risques faibles avec fermes;

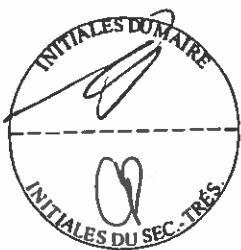
CONSIDÉRANT que 3 visites de catégories risques moyens s'effectuent aux endroits suivants pour 2017:

- 231, route de l'École (Garage municipal)
- 792, rue Principale (Restaurant fermé)

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Ville de Bécancour dessert le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere en protection incendie;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere mandate la Ville de Bécancour afin d'effectuer les visites de prévention décrites précédemment pour couvrir environ le 1/5 de notre territoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 5 000 \$ représentant les visites de prévention pour 2017.

ADOPTÉE

2017-03-053

CPTAQ – DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-GUY MORIN

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Guy Morin présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que le projet faisant l'objet de la demande est l'implantation d'une ébénisterie en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le terrain sur lequel porte la demande est de 5 000 mètres carrés et est déjà utilisé à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'en raison des dimensions du terrain et de la présence des bâtiments existants, il n'y a pas de possibilités d'utiliser ce lot à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

CONSIDÉRANT que le projet n'infligera aucune contrainte ou n'aura aucun effet résultant de l'application des lois et règlements notamment en matière d'environnement, etc.;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut réaliser son projet sur sa propriété dans ses bâtiments déjà construits et adaptés à son projet;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne viendrait aucunement briser l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

CONSIDÉRANT que ce projet aura un effet positif sur le développement économique de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

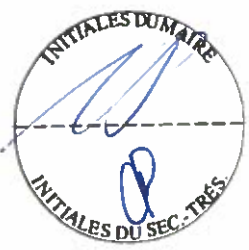
1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere appuie la demande d'autorisation de monsieur Jean-Guy Morin pour l'implantation d'une ébénisterie en zone agricole.

ADOPTÉE

2017-03-054

ACHAT DE PIERRE - ROUTE DU 6^E RANG

CONSIDÉRANT le besoin de recharger en pierre la Route du 6^e Rang;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 8 000 \$ représentant l'achat et le transport de pierre pour la Route du 6^e Rang.

ADOPTÉE

2017-03-055

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation (accotements, et la moitié des fossés) sur une distance de 76.54 kilomètres;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer le fauchage des herbes sur le terrain des loisirs et à l'usine des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere demande à monsieur Jonathan Rivard de faire une soumission pour le fauchage des herbes en bordure des voies de circulation, sur le terrain des loisirs et à l'usine des eaux usées pour 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Les citoyens présents s'informent sur l'affichage des séances extraordinaires et sur la déverbalisation des cours d'eau de la municipalité.

2017-03-056


AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 H 00
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal ajourne la présente séance au 09 mars 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE


ADRIEN PELLERIN
Maire


CAROLINE POIRIER
Directrice générale et
Sec.-trés. par intérim